
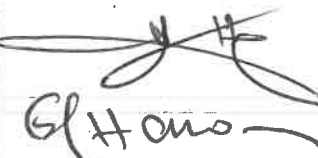


Observations	Noms : Emargement
<p>Suite à la Commission du 04/10/2018. Suite aux documents fournis (Presu de paiement des prestations N° 2537/18 du 05/10/2018 et l'attestation de Stabilité);</p> <p>Sans objection pour le projet.</p> <p>NB: La commune est tenue de recueillir l'avis favorable de tous les services externes concernés (P.C., REDAL, v.e.l. Commune etc.)</p> <p>Respecter les dispositions de la loi n° 47-09 relative à l'Efficacité Énergétique dans le Bâtiment et son Décret n° 2-18-874 du 16 octobre 2018 approuvant le Règlement Général de Construction fixant les règles de performance énergétique des constructions qui doivent respecter les exigences de la zone climatique n° 3. De ce fait, l'arrêté n° 2537/18 est tenu de présenter un document respectant les dites dispositions dans son projet.</p> <p>La commune est tenue de demander les plans techniques spécialisés relatifs aux constructions conformément à l'arrêté n° 2537/18 et au RGC conjoint du 14/10/2018.</p> <p>Date : 25/10/2018</p>	 <p>Nazha DRINEY Technicienne en Logistique</p>

Respecter les dispositions de la loi n° 47-09 relative à l'Efficacité Énergétique dans le Bâtiment et son Décret n° 2-18-874 du 16 octobre 2018 approuvant le Règlement Général de Construction fixant les règles de performance énergétique des constructions qui doivent respecter les exigences de la zone climatique n° 3. De ce fait, l'arrêté n° 2537/18 est tenu de présenter un document respectant les dites dispositions dans son projet.

Observations	Noms : Emargement
<p>Commune de temara</p> <p>Sans objection pour le projet.</p>	 <p>El Hano</p> <p>Date : 25-10-2018</p>

Observations	Noms : Emargement
<p>REDAL-Eaux-Assainissement</p>	<p>Date :</p>

Observations	Noms : Emargement
<p>REDAL-Électricité</p>	<p>Date :</p>

Observations	Noms : Emargement
<p>Service en charge des télécommunications</p>	<p>Date :</p>

Observations	Noms : Emargement
<p>Protection civile</p>	<p>Date :</p>